

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

SECRETARIAT

P. O. Box 32/4

ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

SECRETARIAT

B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES

Quinzième session ordinaire

Addis-Abéba. Août 1970

CM/343

MEMOIRE
SUR LA VENTE D'ARMES A L'AFRIQUE DU SUD



CM343

MICROFICHE

Ambassade de la République du Kenya

20 août 1970./.

Ref. : KEA.120/05A/57

L'Ambassade de la République du Kenya présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine, et a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint quarante trois exemplaires de la note du Gouvernement du Kenya concernant la vente d'armes à l'Afrique du Sud, question qui sera débattue au cours de la quinzième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA.

L'Ambassade de la République du Kenya serait reconnaissante au Secrétariat de bien vouloir se charger de la distribution de ladite note aux Etats membres.

L'Ambassade de la République du Kenya saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général de l'OUA l'assurance de sa très haute considération.

Le Secrétaire général de
l'Organisation de l'Unité Africaine

A D D I S - A B E B A

MEMOIRE SUR LA VENTE D'ARMES A L'AFRIQUE DU SUD

Comme les Etats membres l'ont déjà appris, la République du Kenya a demandé au Secrétaire général de l'OUA d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil des ministres un point intitulé :

" Action concertée des Etats membres de l'OUA contre la vente d'armes à l'Afrique du Sud par n'importe quel gouvernement au monde".

L'Afrique du Sud a été approvisionnée en armes par un certain nombre de pays européens. Récemment, le Gouvernement britannique a manifesté son intention de reprendre les ventes d'armes à l'Afrique du Sud, en violation des dispositions de la résolution prise, à ce sujet, par le Conseil de sécurité. Nous sommes d'avis que les ventes d'armes à l'Afrique du Sud ont des conséquences graves pour la sécurité du continent africain, et qu'une action immédiate doit donc être entreprise par les pays africains.

Le régime minoritaire et raciste en Afrique du Sud, poursuivant la mise en oeuvre de son système d'Apartheid, continue à opprimer la population africaine, déniaut aux Africains leur droit inaliénable de vivre comme des êtres humains dignes. La situation en Afrique du Sud est grosse des menaces d'une guerre raciale. Toute arme vendue à l'Afrique du Sud permettra de consolider la supériorité militaire du régime minoritaire sur la population africaine sans défense. Point n'est besoin de dire que plus l'équipement militaire de l'Afrique du Sud sera puissant, moins l'effort des Mouvements de libération aura d'efficacité dans ce malheureux pays.

Les ventes d'armes ne constituent pas seulement une menace pour les mouvements de libération en Afrique du Sud ; elles ont aussi de graves conséquences pour les autres mouvements de libération, en Rhodésie, en Namibie, en Angola et au Mozambique. Les dirigeants coloniaux de ces territoires n'hésiteront pas à faire usage des armes sud-africaines pour réduire au silence les revendications africaines.

Les ventes d'armes, tout en attisant le feu d'une situation déjà explosive en Afrique du Sud, constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales. L'Afrique du Sud a déjà déclaré qu'elle désapprouvait les pays qui hébergent des combattants africains de la liberté et facilitent leur pénétration en Afrique du Sud ; et elle les a même menacé de représailles. Aussi est-il tout à fait certain que les armes que l'Afrique du Sud achète pourraient être utilisées contre les pays dirigés par des Africains et qui sont situés au nord de ce pays.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement de la République du Kenya est d'avis que les ventes d'armes à l'Afrique du Sud sont de nature à causer de graves préoccupations pour ce qui concerne la sécurité de l'Afrique ; et que les pays africains doivent agir d'une manière concertée pour parer au danger auquel leur continent se trouve exposé. Il ne faut pas que les pays africains se croisent les bras, face à ce qui constitue, peut-être, le danger le plus grave dont l'Afrique ait jamais été menacée. C'est pour cette raison que le Gouvernement de la République du Kenya a demandé l'inscription de ce nouveau point à l'ordre du jour de la quinzième session du Conseil des ministres de l'OUA.

Ministère des affaires étrangères,
Nairobi,
Kenya



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1970-08

Memorandum on sale of arms to South Africa 15th Ordinary Session of O.A.U. Council of Ministers

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7505>

Downloaded from African Union Common Repository